



Nous voudrions rédiger notre testament

Par dudu24

Bonjour,

afin de rédiger notre testament ,je voudrais connaître les formalités a inscrire sur un testament olographe
Ma femme et moi marié sous le régime de la communauté ,avec clause notarial "au dernier des vivants"
ayant 2 enfants chacun

Donc ce testament serait qu'après le décès des 2

l'apport financier des bien vient en parti de moi

notre souhait serait

de léger la côte part réservataire a 2 enfants

un % de 1/3 et 2/3 du restant de la succession aux 2 autres enfants

merci pour la procédure a rédiger ce testament sans a voir a détailler le contenu de la succession en biens immobilier et
bancaire ,

le but étant de restituer les aléas de notre vie en parts d'héritage

Par ESP

Bonjour

Votre cas est particulier, il est préférable d'établir un testament authentique avec le notaire.

Cependant, il faut savoir que l'article 970 du Code civil dit que « le testament olographe ne sera point valable s'il n'est écrit en entier, daté et signé de la main du testateur : il n'est assujetti à aucune autre forme ».

Vous devez effectivement considérer qu'il y a une réserve de 33% pour chacun de vos enfants respectifs et 33% de quotité disponible.

Par dudu24

Bonjour ,

merci pour cette réponse

"Vous devez effectivement considérer qu'il y a une réserve de 33% pour chacun de vos enfants respectifs et 33% de quotité disponible."

Si mon cas donc 2 x 2 enfants (4)

100% du patrimoine ,exemple 200.000? ce qui ferait

en part équitable 25% chacun soit 50.000?

Donc la part minimum serait 33% de 50.000 soit 16.500? ??

C'est les 33% que je ne sais vraiment pas comment l'interpréter

merci pour ce complément d'information